

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS*concernant****une demande de crédit d'investissement de CHF 90'000.- pour le remplacement des pompes à chaleur des bâtiments sis au chemin de Bellerive n^{os} 24 et 26 à Grandson***

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les bâtiments sis au chemin de Bellerive n^{os} 24 et 26 à Grandson abritent respectivement la station de pompage et de traitement et un bâtiment locatif de deux appartements, tous deux propriété de la Commune d'Yverdon-les-Bains. Le chauffage des deux bâtiments est assuré par deux pompes à chaleur installées au sous-sol de la station de pompage. Ces pompes à chaleur, mises en service en 1999, sont dysfonctionnelles et doivent être changées.

La Municipalité sollicite dès lors un crédit d'investissement de CHF 90'000.- pour le remplacement de ces pompes à chaleur. Ce montant est compris dans le montant de CHF 2'800'000.- inscrit à la ligne 8029 du plan des investissements 2021-2030 « Ouvrages techniques, Consolidation station secours Bellerive, rénovation superstructure y compris ouvrages hors sol ». Ce remplacement constitue la première étape des travaux prévus au cours des prochaines années.

1. Projet

L'installation de chauffage actuelle (figure 1) est composée de deux pompes à chaleur, totalisant une puissance thermique d'environ 60 kW. La chaleur produite assure le chauffage des deux bâtiments. Durant l'hiver 2021-2022, plusieurs pannes ont obligé le Service des énergies (SEY) à effectuer des réparations en urgence pour garantir le chauffage aux locataires et maintenir la station de pompage hors gel. Les besoins en chauffage ont pu être assurés partiellement, avec une machine fonctionnant au maximum de ses capacités et une machine hors service. Une panne du circuit primaire a en outre nécessité une intervention en urgence avant les Fêtes de fin d'année pour le changement d'une pompe de circulation sur la machine encore en fonction.

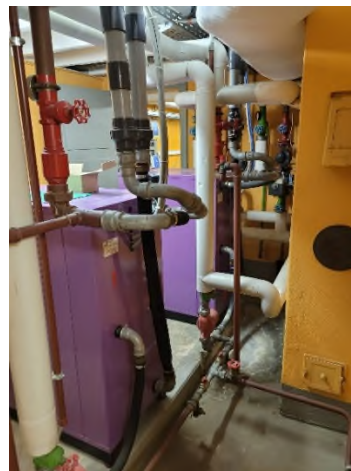


Figure 1 : Pompes à chaleur actuellement en fonction à la station de Bellerive.

Ces pompes à chaleur, mises en service en 1999, fonctionnent avec un fluide frigorigène R22 (fluorochlorocarbures partiellement halogénés – HCFC). Conformément au Protocole de Montréal et à l'Ordonnance fédérale sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, du 18 mai 2005 (ORRChim), la mise sur le marché et le remplissage des installations avec du fluide frigorigène R 22 est interdite. Il est donc impossible d'assurer le remplissage des pompes à chaleur. Le prestataire de la Ville lui a notifié qu'il ne pourrait plus assurer la maintenance de ces machines.

Compte tenu des pannes subies durant l'hiver dernier, de l'obsolescence de ces machines et de la nature du gaz frigorigène, il est impératif de remplacer rapidement ces machines.

Le projet prévoit le remplacement des deux pompes à chaleur par des machines similaires répondant aux normes actuelles concernant les fluides frigorigènes et d'une classe énergétique permettant une grande efficacité énergétique dans le chauffage des bâtiments.

2. Financement

Le détail des coûts du projet est détaillé au tableau suivant :

N°	Objet	Coût total
		[CHF]
1	Remplacement des pompes à chaleur Bellerive N°s 24-26	
1.1	Démontage, évacuation et recyclage des anciens équipements	3'000 CHF
1.2	Pompes à chaleur, main d'œuvre, remplacement des équipements sanitaires, mise en service	58'600 CHF
1.3	Matériel et main-d'œuvre pour réfection des tuyauteries de pompage et de refoulement, tube DN 50 en PE pression avec raccords et fixations	11'300 CHF
1.4	Remplacement de la pompe de circulation du circuit primaire	4'100 CHF
1.5	Raccordements électriques et modification du tableau de commande	5'000 CHF
1.6	Ingénierie, surveillance de chantier et coordination des travaux	8'000 CHF
	Somme	90'000 CHF

Ce montant est compris dans le montant de CHF 2'800'000.- inscrit à la ligne 8029 du plan des investissements 2021-2030 « Ouvrages techniques, Consolidation station secours Bellerive, rénovation superstructure y compris ouvrages hors sol ».

Charges annuelles

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à CHF 2430.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi (CHF 630.-) et les frais d'entretien (CHF 1800.-). La dépense sera amortie immédiatement par prélèvement au fonds de renouvellement (compte 281810).

3. Calendrier

Le remplacement des pompes à chaleur est prévu à l'automne 2022, avant le début de la saison de chauffe, sous réserve de l'adoption du présent préavis par le Conseil communal.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

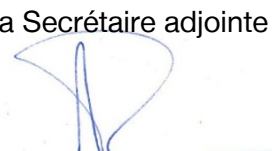
LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de CHF 90'000.- est accordé pour financer le remplacement des pompes à chaleur des bâtiments sis au chemin de Bellerive n^{os} 24 et 26 à Grandson.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 80.407800.22 « Remplacement des pompes à chaleur Bellerive 24 et 26 ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :   La Secrétaire adjointe : 
P. Dessemontet A. Rizzoli

Délégué de la Municipalité : Monsieur Benoist Guillard, municipal en charge des énergies